

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,
Le cinq février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, CORNETI, HUCHET, DUBOIS, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, LE VACON.

Date de convocation

30 janvier 2020

A l'exception de :
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Date du
Conseil Municipal

5 FEVRIER 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ FESTIVAL A 2 MAINS BIEN ENTENDU! – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION AGITATEURS DE CULTURE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 29

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'association Agitateurs de Culture est une association loi 1901 implantée à Pornichet depuis 2004 et dont l'objet est de mener des actions sur le terrain culturel.

L'association Agitateurs de Culture et la Ville de Pornichet sont déjà partenaires sur le festival des Renc'Arts à Pornichet depuis plusieurs années.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Parmi ses activités, l'association organise tout au long de l'année des cours de langue des signes française et a initié en mars 2013 un festival sur le thème de la culture sourde A 2 mains bien entendu ! pour permettre aux spectateurs sourds et entendant de vivre et partager les mêmes émotions.

La 4^{ème} édition est prévue du 1^{er} au 4 avril 2020 à Pornichet.

La Ville de Pornichet, dans le cadre de sa politique culturelle et de son action pour favoriser le « vivre ensemble », a souhaité être partenaire de l'association Agitateurs de Culture pour l'accueil de différentes programmations du festival.

Une convention de partenariat est donc mise en place pour définir et préciser les modalités d'organisation et de prise en charge des programmations suivantes, co-organisées par l'association et la Ville :

- Une programmation conjointe, accueillie à la Médiathèque Jacques Lambert le mercredi 1^{er} avril, de trois séances du spectacle « Histoires de signes » de la Compagnie les Singuliers associés. Le coût des représentations est réparti entre les deux partenaires.

- Un rendez-vous « Grignote livres » organisé par la Médiathèque, le samedi 4 avril de 10h30 à 11h30, traduction en Langue des Signes Françaises (LSF) assurée par l'association.
- Une matinée jeux avec prêt de jeux par la Ludothèque le samedi 4 avril, place du marché.
- Une programmation par Quai des Arts, accueillie à Quai des Arts le vendredi 3 avril, d'un concert des Banquettes Arrières avec un chant-signeur en langue des signes. Le coût de la représentation est pris en charge par Quai des Arts. L'association fournit des bénévoles bilingues pour l'accueil du public.
- Une journée de programmation de l'association Agitateurs de Culture, accueillie à Quai des Arts le samedi 4 avril, comprenant un déjeuner, deux représentations du spectacle Princess K et un concert en soirée d'Albaricate. Le coût de la représentation est pris en charge par l'association ainsi que l'accueil du public, la sécurité, l'exploitation de la billetterie et de la buvette. Quai des Arts fournit la salle équipée dans la limite de sa fiche technique et avec le personnel technique nécessaire à la représentation. La billetterie de Quai des Arts met en vente les places pour ces spectacles et en reversera l'intégralité de la recette.
- Une balade-découverte de la campagne pornichétine animée par le service espaces verts et traduite en LSF par les bénévoles de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Agitateurs de Culture et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 28 janvier 2020,

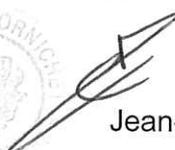
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Agitateurs de Culture et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.